



Bureau Directeur Elargi du vendredi 4 mars 2022 Relevé de décisions

Présent·e·s : avec voix délibérative :

Mesdames Paula BARATA, Béatrice BARBUSSE, Pascale JEANNIN, Gina SAINT-PHOR, Laëtitia SZWED-BOBET.

Messieurs Philippe BANA, Jean-Luc BAUDET, Michel GODARD, Alain SMADJA.

Invité·e·s : avec voix consultative :

Mesdames Florence BARO, Marie BOURASSEAU, Georgine DELPLANQUE-KUNTZ, Sabine DUREISSEIX, Florence LALUE, Katy MENINI, Florence MORAGLIA.

Messieurs Pascal BOUCHET, Pascal BOURGEOIS, Gérard CANTIN, Frédéric FLAMAND, Laurent FREOA, Michel LAURENT, Jean-Pierre LEPOINTE, Nicolas MARAIS, Didier MESOGNON, Georges POTARD, Cédric POUTHIER, Grégory PRADIER.

Excusé.e.s : Mesdames, Frédérique BARTHELEMY, Nodjialem MYARO, Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE. Messieurs Renaud BALDACCI, Olivier BUY, Christian DELUY, Marie-Albert DUFFAIT, Jérôme FERNANDEZ, Bertrand GILLE, Rémy LEVY.

Sous la présidence de Philippe BANA, la séance est ouverte à 12h30.

Philippe BANA introduit cette réunion en évoquant la situation de guerre en Ukraine et ses conséquences humanitaires et humaines dramatiques. Cette situation nécessitera encore beaucoup de résilience pour la dépasser. Il explique que la FFHandball se doit d'apporter son soutien et d'aider le peuple ukrainien à son niveau ; les contacts ont été repris avec la fédération ukrainienne en ce sens. Il dit espérer que le match de l'équipe de France féminine face à son homologue ukrainienne programmé le 23 avril prochain au Havre pourra se tenir. Il en appelle également à toutes les initiatives territoriales et fédérales dans un tel contexte.

Le Bureau directeur élargi adopte à l'unanimité une résolution pour manifester son soutien au peuple ukrainien.

Sur un autre sujet, Philippe BANA indique que la barre des 400 000 licenciés a été franchie cette semaine (incluant les licences événementielles) soit une progression de près de 15% par rapport à l'an dernier. Il explique que les projets proposés au conseil d'administration et à l'assemblée générale permettront d'aller encore plus loin.

- **Validation du procès-verbal du BDE du 4 février 2022**

Michel GODARD soumet à l'approbation du Bureau directeur élargi le procès-verbal de la réunion de la présente instance du 4 février 2022.

Le Bureau directeur élargi valide à l'unanimité ce procès-verbal.

- **Situation en Ukraine et point à l'international**

Pascal BOURGEOIS explique que l'EHF a exclu de toutes les compétitions européennes les clubs et les équipes nationales russes et biélorusses. La conséquence directe de cette décision pour Metz, dès lors que club française devait affronter le club de Rostov en quart de finales, est qu'il pourrait se retrouver directement qualifié pour le final 4 s'il se défait de Dortmund en huitième de finales. Il précise par ailleurs que les équipes ukrainiennes n'ont, pour certaines d'entre elles, plus de joueurs.

Philippe BANA explique que plus de 100 joueurs sous contrat avec des clubs russes, biélorusses et ukrainiens se retrouvent dans un *no man's land juridique* et que la FFHandball va essayer de les aider. Dans ce sens, la Fédération a sollicité l'EHF et l'IHF pour que la libération de ces joueurs soit facilitée sur un plan administratif et réglementaire afin qu'ils puissent être potentiellement « accueillis » dans d'autres clubs.

- **Point de situation sur la situation des femmes afghanes**

Béatrice BARBUSSE explique que l'équipe féminine afghane de handball a sollicité l'IHF et l'EHF dès l'été dernier pour envisager l'expatriation de ces femmes qui risquent leur vie dans leur pays. Un groupe de travail a été mis en place par Marie-George BUFFET avec toutes les fédérations volontaires, parmi lesquelles la FFHandball. Le ministère des affaires étrangères et le ministère des sports ont été également sollicités pour expatrier ces jeunes femmes. En outre, des actions vont être mises en place pour faire parler de leur situation : une pétition en ligne pour demander leur présence aux JOP de Paris 2024, éventuellement sous bannière neutre, l'utilisation des événements sportifs pour rendre visible le combat de ces femmes, voire une prise de position symbolique lors de la prochaine assemblée fédérale. Elle souhaite qu'en parallèle la communication réfléchisse à un message à diffuser sur la situation de ces femmes lors d'un prochain événement.

Jean-Pierre LEPOINTE estime qu'il est du devoir de la FFHandball de se manifester sur la situation de ces femmes.

- **Actions de communication vs situation en Ukraine**

Katy MENINI détaille les actions déjà menées à date : la publication d'un tweet avec une prise de position très factuelle, le fait d'avoir hissé le drapeau de l'Ukraine devant la MDH ou encore diverses actions menées lors du match France – Croatie (minutes d'applaudissements, hashtags sur les LED, ...). La Fédération est actuellement en attente d'éléments pour adresser un communiqué commun entre elle la LFH et la LNH. Il conviendra également d'informer sur les impacts que cette situation pourrait avoir sur nos joueurs, joueuses, clubs, ...

Philippe BANA indique qu'il a pris contact avec la fédération ukrainienne pour lui assurer de la volonté de la FFHandball pour faire tout ce qui sera possible pour que la tenue du match du 23 avril au Havre. Dans le même temps, la FFHandball travaille sur un plan alternatif au cas où cette rencontre ne pourrait se tenir.

Nicolas MARAIS assure de la volonté de la ligue de Normandie de faire de grandes choses autour de cette rencontre.

- **Budget 2022 / Résultat 2021**

Alain SMADJA explique que traditionnellement l'arrêté comptable au 31 décembre ainsi que le budget de l'année suivante sont présentés au conseil administration. Cette année le planning est un peu serré car la fédération a reçu uniquement un compte-rendu oral des commissaires aux comptes. Le résultat et le budget seront donc présentés dans les grandes lignes (cf : annexe 1).

Sabine DUREISSEIX rappelle que le budget voté pour l'année 2021 était déficitaire à hauteur de -5 millions d'€. Le résultat provisoire s'établit à hauteur de -3 849 K€. Ce résultat est composé en dépenses de -2 416 K€ pour les primes des équipes de France, -1712 K€ liés à la gratuité de la part fédérale sur les renouvellements de licences et -650 K€ liés à l'administration générale.

Les aides reçues à hauteur de 1 100 K€ liées aux médailles d'or ainsi que la reprise sur le fond de réserve ont permis d'absorber les primes versées pour les médailles des équipes de France. En 2022 aucune médaille n'a été budgétée donc si des primes de médailles venaient à être versées il faudra à nouveau puiser dans le fond de réserve. Ce fond de réserve devra également être réalimenter en cas d'excédent en 2022.

S'agissant du budget 2022, est budgétée une baisse des charges à hauteur de 200 K€ dont le détail figure en annexe 1 du présent procès-verbal. S'agissant des recettes, il est prévu une augmentation de 5 400 K€ dont le détail figure également dans ladite annexe. L'augmentation principale des recettes concerne les recettes statutaires à hauteur de + 2 250 K€ en raison de la fin de la gratuité de la part fédérale sur le renouvellement des licences et de l'augmentation du prix des licences entre 10 et 60 centimes en fonction du type de licence.

Philippe BANA tient à remercier le pôle financier pour le travail accompli. Il remercie également les équipes de Bertrand GILLE qui ont permis d'apporter 800 K€ de recettes marketing supplémentaires. Il souligne également l'amélioration de la gestion sur l'année 2021 qui a permis de faire des économies. Il rappelle que

dans le cadre du programme politique figurait l'augmentation des recettes de l'IFFE, le renforcement de l'apprentissage et l'augmentation des recettes de la MDH : tous ces chantiers sont en cours. Il souligne enfin le nombre important de créations de licences post Jeux Olympiques qui ont grandement aidé la FFHandball à réduire le déficit prévu en 2021.

- **Economie sociale et solidaire**

Gérard CANTIN rappelle que le programme Handball 2024 repose sur 4 piliers, dont la performance sociale dans laquelle figure l'économie sociale et solidaire. L'économie sociale et solidaire regroupe 4 types d'organisations : les mutuelles, les coopératives, les associations et les fondations. L'ambition est de servir l'intérêt général et non l'intérêt particulier. La loi du 31 juillet 2014 dite « loi Hamon » a consacré une reconnaissance institutionnelle à l'économie sociale et solidaire. Il explique qu'un groupe de travail a été constitué au sein de la FFHandball composé de Michel GODARD, Thierry GAILLARD et/ou Stéphane NICOL, Hugues AUGIER et lui-même. L'objectif est de participer à la modernisation économique des clubs. Le plan d'actions s'articule autour de deux axes : échanger avec des organisations déjà impliquées dans le secteur de l'économie sociale et solidaire et détecter les acteurs du handball déjà investis dans ce secteur ou qui souhaitent s'y investir. La deuxième réunion du groupe de travail aura lieu après le 15 mars avec la volonté de présenter l'avancée des travaux lors de l'assemblée générale de Pau.

Il explique qu'il s'agit un sujet transversal à différents pôles. Une enquête va être menée par le pôle territorial mais l'idée est qu'elle soit pragmatique pour éviter une énième enquête. Il fait appel aux présidents de ligues et de comités pour diffuser le message et répondre à l'enquête. La FFHandball n'est pas précurseur de ce mouvement mais elle doit en être un acteur à part entière.

Une note d'opportunité du projet est annexée (annexe 2) au présent procès-verbal.

- **Subvention CSE**

Michel GODARD rappelle que l'employeur est tenu de verser annuellement une subvention au CSE, représentant un pourcentage de la masse salariale en fonction des effectifs de la structure. Il explique que le Bureau directeur élargi est aujourd'hui interpellé sur le montant de la subvention attribuée au CSE et plus précisément sur l'assiette qui sert à la calculer.

Laurent FREOA explique que, de manière historique, la subvention avait été négociée pour intégrer dans l'assiette des éléments qui en réalité ne sont pas à proprement parler des éléments de la masse salariale tels que les honoraires des médecins, les mises à disposition, (...) Dès lors que c'est le CSE lui-même qu'il a alerté sur cette situation, il recommande de ne pas changer le calcul pour cette année mais de revenir vers le CSE en lui expliquant qu'à compter de l'année prochaine, le calcul du montant de la subvention sera effectué sur la seule masse salariale.

Alain SMADJA explique que la base de calcul de la contribution est fixée légalement. Aller au-delà expose la FFHandball à un redressement URSSAF car ce versement pourrait être considéré comme des avantages ou des rémunérations. En outre, sont intégrées dans ce calcul les primes des équipes de France qui sont pourtant exonérées de cotisations sociales. Cette année, compte tenu des trois médailles obtenues, l'impact est très important car la subvention au CSE passe de 64 000 € à 99 000 €. La volonté n'est pas tant de contester ce chiffre mais d'informer le Bureau directeur élargi de cette situation non-conventionnelle et des risques encourus à demeurer dans l'illégalité.

Georges POTARD demande quels sont les besoins du CSE et de quelle manière est utilisée cette subvention.

Laurent FREOA explique qu'elle est redistribuée en quasi-totalité aux salariés qui perçoivent une subvention personnelle et une subvention complémentaire en fonction du nombre d'enfants qu'ils ont le cas échéant.

Béatrice BARBUSSE rappelle que le CSE existe pour mettre en place des activités à destination des salariés. Ce sont des choses acquises de longue date par les syndicats qu'il n'est pas question de remettre en cause. Il faut féliciter Didier TRONCIN qui a joué pleinement son rôle de délégué syndical. Cela étant dit, il convient désormais de retrouver une situation normale en calculant cette subvention uniquement à partir de la masse salariale.

Jean-Pierre LEPOINTE estime qu'il fait très bon travailler à la FFHandball, dans les ligues ou les comités et certains salariés ne s'en rendent pas compte. Il estime tout à fait légitime de mener des actions en faveur

des salariés mais que les salaires des cadres d'Etat et les primes des équipes de France n'ont pas à être intégrés dans ce calcul.

Jean-Luc BAUDET dit rejoindre le propos de Béatrice BARBUSSE et constate que c'est la première fois que ce sujet est abordé en Bureau directeur. Il est perplexe sur le fait que cette situation n'ait pas été évoquée auparavant.

Georges POTARD croit savoir que les membres de la DTN sont comptabilisés dans les effectifs de la FFHandball pour des questions de représentation donc il y a peut-être un paradoxe à ne pas prendre en compte dans le calcul leur rémunération.

Philippe BANA explique que c'était vrai il y a encore 3 ans mais que cela ne l'est plus et qu'il est impensable que les agents de la DTN apparaissent comme des salariés de la FFHandball alors qu'ils n'ont pas de lien de subordination avec cette entité.

Michel GODARD soumet par conséquent au vote des membres du Bureau directeur élargi la proposition de conserver le calcul de la subvention en l'état pour cette année mais de s'en tenir strictement à une subvention calculée sur la seule masse salariale à compter de la saison prochaine.

Le Bureau directeur élargi adopte à l'unanimité cette proposition.

- **Assemblée Générale Ultra-marine en amont de l'assemblée générale fédérale**

Les membres du Bureau directeur élargi conviennent que l'assemblée générale Ultra-marine se déroulera le mardi 26 avril 2022 à la MDH.

- **Double mutation hors période pour deux licenciées : Océane GROSJEAN et Solenn EYRAGNE**

Pascal BOUCHET explique qu'il s'agit d'autoriser une deuxième mutation hors période pour une licenciée de 13 ans et une autre de 16 ans évoluant toutes deux au niveau départemental. Il indique que ces mutations ont été validées par le bureau directeur de la ligue PACA mais ont été refusées par la CNSR. Il s'interroge sur la portée d'une décision de bureau directeur d'une ligue et estime qu'il faut laisser aux ligues le soin de statuer sur ce type de demandes et de prendre leurs responsabilités dès lors qu'on affirme que les mutations sont de la compétence des ligues.

Béatrice BARBUSSE demande la raison pour laquelle ces mutations ont été bloquées au niveau fédéral.

Georges POTARD explique qu'il a adressé un mail aux membres du Bureau directeur la veille au soir dont il reprend la teneur. En janvier la ligue PACA a présenté ces deux demandes de dérogations aux règles de mutation. Ces deux joueuses avaient déjà muté hors période, l'une souhaitait revenir dans son club d'origine; l'autre n'avait pas trouvé le niveau de jeu auquel elle aspirait et souhaitait par conséquent également revenir dans son club. Il lui paraît évident que le rôle de la FFHandball n'est pas de satisfaire des changements d'opinion quel que soit le niveau de jeu et alors que ni l'intérêt général du handball ni le cas de la force majeure sont en jeu dans ces deux dossiers. La CNSR a donc rendu une décision en ce sens et, pour sa part, il pensait que ces dossiers étaient clos suite à un échange téléphonique clair avec le secrétaire général et le responsable des règlements de PACA qui avaient semblé admettre la décision. Selon lui, si la volonté est de laisser la main aux ligues sur ces demandes de mutation, le sujet mérite d'être débattu mais pas « sur un coin de table » car il s'agit là d'un sujet important au plan institutionnel. En l'état, lorsqu'une commission territoriale des statuts et règlements est saisie de ce type de demande elle ne peut qu'appliquer la réglementation et par conséquent refuser la demande de mutation. En tant que président de la CNSR, il estime qu'il n'y a aucune raison de changer l'application du règlement qui a été faite en l'espèce. Il indique à titre d'information qu'un vœu a été formulé pour la saison prochaine pour autoriser une deuxième mutation hors période mais dans des circonstances précises (déménagement et retour d'étudiants partis poursuivre leurs études à l'étranger).

Jean-Luc BAUDET dit comprendre la position de Georges POTARD qui applique la réglementation. La ligue PACA insiste néanmoins sur ces deux mutations car il s'agit de jeunes filles de 13 et 16 ans qui évoluent au niveau départemental et si le Bureau directeur a pu voter une dérogation relative à un club de D2F il y a quelques semaines, il doit pouvoir en faire de même pour ces jeunes filles.

Jean-Pierre LEPOINTE comprend la position de Georges POTARD qui est dans son rôle mais dit penser que les ligues connaissent leur population et qu'il faut par conséquent leur laisser la main sur ce type de demandes.

Béatrice BARBUSSE rappelle que la fédération est au service des licenciés.

Le Bureau directeur élargi valide à l'unanimité la deuxième mutation hors période pour ces deux licenciées.

Philippe BANA remercie tous les membres du Bureau directeur élargi d'être dans leur rôle et de contribuer au débat. Il estime qu'il faut continuer de faire évoluer les règlements pour les moderniser et accompagner la pratique.

- **Questions diverses**

Laetitia SZWED-BOBET rappelle que les interpôles ont lieu aujourd'hui, ce qui ravit les jeunes qui y participent. Elle se félicite de leur maintien et remercie les équipes pour le travail effectué.

Jean-Luc BAUDET informe le Bureau directeur élargi que le pôle territorial rencontre des difficultés dans l'élaboration du contrat territorial individualisé dans quelques territoires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h00.

Le prochain Bureau directeur élargi se tiendra le vendredi 1^{er} avril 2022 à 12h30.

Philippe BANA
Président

A black ink signature of Philippe BANA, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by the name 'BANA' in a cursive script.

Michel GODARD
Secrétaire Général

A blue ink signature of Michel GODARD, featuring a large, stylized initial 'M' followed by the name 'GODARD' in a cursive script.

ANNEXE 1 – Présentation budgétaire

Budget 2021 vs Réalisé 31/12/2021 – Résultat annuel

Le budget, construit sans les primes EDF, prévoit un résultat 2021 de **-5 391 K€**

Résultat => Budget 2021	-5 391 K€
Prime EDF (non prévu au budget 2021)	-2 416 K€
Impact gratuité part fédéral licences	-1 712 K€
Administration générale	-650 K€
Prime JO- médailles d'or	1 100 K€
Reprise fonds dédié MDH	1 742 K€
Performance- annulations et reports	1 049 K€
Annulations événements Economie de charges	983 K€
Marketing	682 K€
Performance- hausse des subventions	587 K€
Divers	176 K€
Résultat => Réalisé 2021 (provisoire)	-3 849 209,24

Présentation BD- 04/03/2022

3



Budget 2022 vs Budget 2021

Budget 2021 (charges hors MS) : 27 844 K€ ; Budget 2022 (charges hors MS) : 27 608 K€ - Variation - **236 K€** les principaux écarts sont les suivants :

- Plan de reprise -1 200 K€ (réintégration des projets dans le budget de la performance sociale)
- Performance Elite - 970 K€ (effets JO sur les équipes de France A)
- Marketing - 433 K€ (charges de communication transférées dans le nouveau département communication)
- Pôle développement des UM - 372 K€ (budget intégré dans le contrat territorial individualisé)
- Communication + 1044 K€ (nouveau budget, suite à la création du département communication)
- LFH + 500 K€ (augmentation des contrats des échanges de marchandises)
- Événementiel + 361 K€ (frais d'organisation des matchs 100 % charges FFHB)
- IFFE + 352 K€ (charges liées à la formation en apprentissage)
- Performance sociale + 337 K€ (intégration des projets 2021 budgétisés dans le « plan de reprise »)
- Contrat territorial individualisé + 300 K€ (intégration du budget développement des UM)

Budget 2021 (recettes) 26 867 K€ ; Budget 2022 (recettes) 32 266 K€ - Variation = + **5 400 K€** :

- Recettes statutaires + 2 250 K€ (licences)
- Marketing + 787 K€ (nouveaux contrats de sponsoring)
- Performance + 680 K€ (augmentation des subventions)
- LFH + 500 K€ (augmentation des contrats des échanges de marchandises)
- IFFE + 585 K€ (contrats d'apprentissage + mise en place de nouvelles formations)
- MDH + 520 K€ (amélioration du chiffre d'affaires externe)

Présentation BD- 04/03/2022

6





Note opportunité : Economie sociale et solidaire

FEVRIER 2022

Hugues AUGIER
FEDERATION FRANÇAISE DE HANDBALL | 1, RUE DANIEL COSTANTINI 94000 CRETEIL

objectifs

Objectifs stratégiques :

Aider les clubs à devenir une cellule de progrès social au sein de leur environnement.

Mobiliser et diversifier les fonds à destination des clubs (mécénat, économie sociale et solidaire...)

Enjeux : Participer à la transformation, la modernisation du modèle économique des clubs pour mieux répondre aux attentes sociales d'aujourd'hui et de demain, dans leurs environnements.

Plan d'actions envisagées :

A partir de 2022 :

1) Echanger avec des réseaux experts de l'ESS pour :

- Eventuel accompagnement,
- Suivi des actions fédérales
- Obtenir des éléments de langage : par exemple : quel avantage des SCIC par rapport à l'association loi 1901 ? / quel label ESS mobilisable par la fédération ? et/ou pour ses structures affiliées.
- Présentation de bonnes pratiques clubs sportifs
- Accompagnement pour détecter les actions fédérales déjà en place pouvant être ESS
- Différence entre intérêt général et intérêt collectif ?
- *Visio à mettre en œuvre avec le CNOSF*
- *Visio à mettre en œuvre avec l'AVISE (<https://www.avise.org/>)*

2) Détecter des acteurs handball investis ou souhaitant s'investir dans l'économie sociale et solidaire

Un questionnaire autour de 3 grands thèmes sera envoyé aux territoires via le pôle territorial (G.CANTIN)

- Les SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) dans le handball
- L'économie circulaire dans le handball
- Les groupements d'employeurs dans le handball

Les territoires devront retourner le questionnaire complété au pôle territorial.

Les clubs ou structures handball identifiés par les territoires, pourront être associés à des travaux, à des expérimentations autour des 3 thèmes ci au-dessus.

ESS-Projets FFHandball

3) Constituer un groupe de travail opérationnel

Proposition de composition du groupe :

- Thierry Gaillard et/ou Stéphane Nicol
- G.Cantin
- M.Godard
- H.Augier

Ce groupe pourra être élargi à d'autres acteurs :

- Structures identifiées dans le cadre du questionnaire
- Acteurs hors handball experts ESS ou d'un des 3 thèmes.

2eme réunion : après le 15 mars

Possibilité d'intervenir sur l'ESS à l'AG d'Avril.

4) Interrogation / constat :

- Quel budget impacté sur ce projet ?
- Thème transversal aux différents pôles de la performance sociale : service aux clubs / citoyenneté / territoire...
- Thème qui peut intéresser d'autres services fédéraux, d'autres acteurs handball : AJPH, LFH, LNH